

DEPARTEMENT DE LA DROME

Commune de Puy-Saint-Martin1, place de la Mairie  
26450 PUY-SAINT-MARTIN

Tél : 04 75 90 16 70

administration@puysaintmartin.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\* \* \*

**COMMUNE DE PUY-SAINT-MARTIN**

\* \* \*

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de PUY-SAINT-MARTIN, dûment convoqué par le Maire, Monsieur Anthony CÉLÉRIEN, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

**Objet**Tarifs cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025

**PRESENTS** : Odile ASSELINEAU, Samuel BEDOUIN, Anthony CÉLÉRIEN, Claude COSTECHAREYRE, Michel DASPE, Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIÉ, Michel PÉPIN, Denis PERRIN, Michel THIVOLLE,

**Délibération n° :**  
**27-2025**

**ABSENTS EXCUSES** : Barbara BRÉHÉRET (pouvoir à Denis PERRIN) Sébastien BRET (pouvoir à Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIÉ), Patrick CISTERNE (pouvoir à Anthony CÉLÉRIEN), (pouvoir à Samuel BEDOUIN) David LAMANDE, Irène MAURIN (pouvoir à Michel DASPE) François VILLIEN (pouvoir à Claude COSTECHAREYRE)

**Date de la Convocation :**  
**13 juin 2025**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Michel DASPE

.....  
La commune a repris la gestion de la compétence « restauration scolaire » le 1<sup>er</sup> février 2024.

Les bénéficiaires restent les élèves des 2 écoles qui composent le RPI : Puy-Saint-Martin et Roynac, mais également des adultes adhérents ou non.

Après une année de fonctionnement, un bilan a été fait sur les coûts réels des repas. Pour l'année 2024, ils étaient de 6.49€ par repas.

Nous savons qu'une cantine scolaire est rarement rentable, et la décision de facturer aux parents, en dessous du prix coutant du repas, est une décision du Conseil Municipal.

La délibération N° 05-2024 en date du 15 février 2024 mentionnait des tarifs suivants :

- ↳ Adhésion = 20 € par année scolaire et par famille
- ↳ Repas enfant = 4,50 €
- ↳ Plat principal adulte à emporter = 5,50 € pour les adhérents et 6 € pour les non-adhérents
- ↳ Repas adulte complet (sur place ou à emporter) = 7 € pour les adhérents et 8 € pour les non-adhérents
- ↳ Repas adulte complet facturé à l'association Vieillir au Village = 7,50 €

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants, à partir de la prochaine rentrée scolaire, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

- ↳ Adhésion = 20 € par année scolaire et par famille
- ↳ Repas enfant = 4.80 €
- ↳ Plat principal adulte à emporter = 5.80€ pour les adhérents et 6.30 € pour les non-adhérents
- ↳ Repas adulte complet (sur place ou à emporter) = 7.40 € pour les adhérents et 8.40€ pour les non-adhérents
- ↳ Repas adulte complet facturé à l'association Vieillir au Village = 8€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** les propositions exposées ci-dessus.

Fait à Puy-Saint-Martin, le 20 juin 2025

Pour extrait conforme

M. Anthony CÉLÉRIEN, Maire

